



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 mars 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Projet de résolution déposé par la Présidente de la Commission, Geraldine Byrne Nason (Irlande), à l'issue de consultations

La Commission de la condition de la femme recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Le Conseil économique et social,

Conscient de l'importance de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en septembre 1995,

Rappelant que, dans sa résolution 2016/3 du 2 juin 2016, il a demandé à la Commission de la condition de la femme, dans la perspective d'obtenir des résultats concrets pour chaque cycle d'évaluation, d'envisager de faire à sa soixante-deuxième session une recommandation sur la meilleure façon de mettre à profit l'année 2020, qui marquera le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, pour accélérer les progrès sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, et d'adopter une telle recommandation,

1. *Décide* de recommander à l'Assemblée générale, afin de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et d'accélérer les progrès sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, de tenir en marge du débat général de sa soixante-quinzième session une réunion de haut niveau d'une journée dont les conclusions seraient présentées sous la forme d'un résumé du Président ;

2. *Recommande* que le Président de l'Assemblée générale tienne des consultations afin d'arrêter les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau.

